

**Procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la  
S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil  
réunie le 17 juin 2016**

Le 17 juin 2016 à 20h30, les associés de la société Centrales Villageoises VercorSoleil, société par actions simplifiée au capital variable de 9800 euros, dont le siège social est situé Maison du Paysan, Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors, immatriculée au RCS de Romans sur Isère, sous le numéro SIREN 811 939 735, se sont réunis à Saint Agnan en Vercors, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 27 mai 2016.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Jean-Eric de Rango, président de la société.

M. Francis Tasset est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 23 associés sont présents, 17 représentés par des associés présent et 6 associés ont exprimé leurs votes par correspondance.

Emmanuel Jeanjean, chargé Energie du Parc Naturel Régional du Vercors est présent en tant qu'invité.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers, soit 30 voix.

Marie-Odile Baudrier, associée non membre du conseil de gestion et Francis Tasset, associé membre du conseil de gestion se sont portés volontaires pour assurer le rôle d'assesseurs. Personne ne s'y opposant, ils sont déclarés assesseurs rapporteurs des votes exprimés lors de cette assemblée.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés une semaine avant la tenue de la présente assemblée:

- la lettre de convocation
- le bilan des actions menées depuis la dernière assemblée ;
- le bilan financier (ne correspondant pas à un bilan fiscal, le premier exercice se finissant uniquement au 31 décembre 2016) ;

- la présentation du premier projet de la SAS ;
- Un résumé des études financières du premier projet ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président tient disponible , en plus de ces documents, à tout associé en faisant la demande, la liste des émargements de la feuille de présence, les pouvoirs nominatifs et le résultat des votes des résolutions par correspondance.

Le président, après avoir exprimé ses remerciements et celui du conseil de gestion, à Pierre Barbier, disparu au mois d'Avril, qui a été le fer de lance de la création de la SAS, rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité ;
- Lecture du rapport financier ;
- Nomination de Mme Dominique Parein au conseil de gestion ;
- Prise de participation symbolique dans la SAS Centrales Villageoises des 4 Montagnes ;
- Présentation du projet solaire N°1.

Puis le Président expose le rapport d'activité et le rapport financier de l'année écoulée. Il effectue ensuite une présentation rapide de la dynamique des Centrales Villageoises et de la SAS Centrales Villageoises des 4 Montagnes.

La discussion est ouverte et plusieurs questions sont posées par les associés présents et le représentant du Parc National Régional du Vercors.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions portant sur le volet « administratif » de l'Assemblée:

### **Première résolution**

Approbation du rapport d'activités ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Deuxième résolution**

Approbation du rapport financier ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Troisième résolution**

Approbation de l'élection de Mme Dominique Parein au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Cette résolution est adoptée par 43 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

# **Centrales Villageoises VercorSoleiL**

## **Quatrième résolution**

Prise de participation d'une action de 100 € dans le capital de la SAS Centrales Villageoises des Quatre Montagnes.

Cette résolution est adoptée par 45 voix pour et 1 abstention.

Puis le Président passe la parole à Alexandre Michel vice-Président du conseil de gestion de la SAS qui présente le projet Solaire N°1, premier projet des Centrales Villageoises VercorSoleiL.

La discussion est ouverte et plusieurs questions sont posées par les associés présents et le représentant du Parc National Régional du Vercors.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions portant sur le volet « présentation du projet » de l'Assemblée:

## **Cinquième résolution**

Approbation du périmètre des toitures taille / nombre / répartition géographique comme défini dans l'exposé présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **Sixième résolution**

Approbation choix d'effectuer les 6 toitures présentant des surcoûts importants ;

Cette résolution est adoptée 44 voix pour et 2 abstentions.

## **Septième résolution**

Approbation du choix du conseil de gestion de privilégier l'option 2bis des analyses financières présentées.

Cette résolution est adoptée par 45 voix pour et 1 abstention.

## **Huitième résolution**

Approbation pour conclure un prêt bancaire au meilleur taux possible inférieur à 2,5 % annuel sur 15 ans au près d'une des 4 banques contactées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **Centrales Villageoises VercorSoleiL**

Les résolutions portées à l'ordre du jour étant épuisées, le Président répond aux questions diverses posées par les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleiL le 17 juin 2016 à 22h45.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 25 des statuts, par le Président et le Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le président de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleiL

Jean-Eric de Rango

Le Secrétaire de Séance

Francis Tasset